

Charles GUENÉ  
Sénateur  
8 avenue de Bourgogne  
Vaux sous Aubigny  
52190 LE MON TSAUGEONNAIS

Mail à :  
[prefet-icpe@haute-marne.gouv.fr](mailto:prefet-icpe@haute-marne.gouv.fr)

Courrier à :  
Monsieur Guy-André MOTUS  
Commissaire-Enquêteur  
Mairie  
12 rue de l'Eglise  
52190 CHOILLEY-DARDENAY

Le Montsaugeonnais, le 7 mars 2021

**Observations à l'enquête publique Eolien de la commune de CHOILLEY-DARDENAY**  
**Projet SARL Eole des Charmes**

Monsieur le Préfet de la Haute-Marne,

Monsieur le Commissaire-enquêteur, Guy-André MOTUS,

J'ai l'honneur de faire les observations suivantes sur le projet d'implantation cité en objet.

L'implantation projetée sur les communes de CHOILLEY-DARDENAY pose un problème d'une part au regard du point de vue du Belvédère d'AUBIGNY (à l'Est de l'Eglise St Symphorien) ainsi que le fait remarquer la Direction Départementale des Territoires dans sa contribution, mais également au regard du site classé de MON TSAUGEON qui n'est pas pris en compte dans toutes ses dimensions.

Les deux sujets étant, par ailleurs, liés.

- 1) En effet, le point de vue du **Belvédère d'AUBIGNY**, aménagé par le Syndicat des Quatre Lacs dans les années 1990, offre une vue exceptionnelle sur le **site classé de MON TSAUGEON**, mais aussi sur la **Vallée de la Vingeanne**, sur plusieurs dizaines de kilomètres. Par ailleurs, il permet, lorsque les conditions météorologiques sont favorables, une **vue sur le Mont-Blanc** en faisant en cela un point d'exception.

Le positionnement et également la hauteur des éoliennes projetées viendraient irrémédiablement porter atteinte à ce point de vue exceptionnel dans sa globalité, considérant qu'il a déjà été entaché par une ligne d'éoliennes sur le plateau situé en Côte d'Or, sur la droite du champ de vision, et pour laquelle les autorités n'ont pas souhaité remédier (probablement en raison de la situation des nuisances sur un autre département !).

Avec l'autorisation des éoliennes de la SARL Eole des Charmes, le panorama se trouverait ainsi bordé sur sa droite par la ligne d'éoliennes existantes, mais de plus ce serait désormais une nouvelle ligne qui viendrait lui porter atteinte, en toile de fond.

Curieusement, les vues initiales sur ce sujet avaient été effectuées à partir de la seconde église de VAUX SOUS AUBIGNY, située en contrebas et sans rapport avec l'Eglise d'AUBIGNY, classée, et qui est positionnée au-dessus du Belvédère (ainsi que le rapporte la DDT), mais les documents actuels n'apportent pas plus de solution satisfaisante à cet égard, et renforcent, en outre, le sentiment et l'impression de saturation visuelle qui vient d'ajouter à l'impact désastreux sur le panorama.

**2)** En second lieu, il convient d'apprécier l'implantation projetée au regard du site de MON TSAUGEON lui-même, classé site pittoresque en 1930 et ayant fait l'objet d'une AVAP en 2016/2018, et **qui vient tout récemment d'être classé « Petite Cité de Caractère » en 2020.**

L'étude produit, certes, des projections de point de vue depuis le village en direction des futurs sites d'implantation, afin de permettre d'évaluer un impact modéré. Mais elle ne s'attache qu'à l'aspect architectural du village.

Or, **l'AVAP et l'Architecte des Bâtiments de France** le rappellent, le classement du site est également – et particulièrement – **paysager**, et vise à protéger les paysages situés **autour de la butte** et qui contribuent à sa mise en valeur en tant que telle.

L'étude produite par la SARL Eole des Charmes passe totalement à côté de cet aspect, qui fait appel à une **notion de co-visibilité.**

En effet, la **qualité du site, outre sa valeur intrinsèque, s'apprécie aussi et surtout en termes de co-visibilité avec son environnement.**

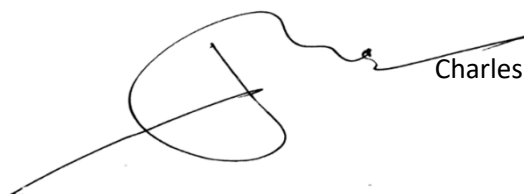
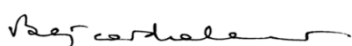
Les deux plus beaux points de vue de co-visibilité étant, à cet égard, le **Belvédère d'AUBIGNY** qui risque ainsi de voir la butte de MON TSAUGEON côtoyer un champ d'éoliennes. Le second point étant, dans une moindre mesure, le sommet de la côte d'OCCEY (combe du puits) sur la RD 974, lorsqu'on quitte la Côte d'Or pour arriver en Haute-Marne.

Pour ces deux raisons, le projet me paraît porter sérieusement atteinte aux deux sites majeurs de la contrée, **le Belvédère d'AUBIGNY et le périmètre classé de MON TSAUGEON**, et compromettre ainsi l'avenir de ces deux fleurons touristiques locaux, **aux portes du Parc National des Forêts**, et il ne devrait pas recevoir les autorisations nécessaires.

Si, toutefois, pour des raisons qui nous échappent, ce projet devait être poursuivi, il conviendrait à tout le moins que les machines soient positionnées dans l'**alignement** du point de vue du Belvédère, de manière à ce que la première **masque** les autres et que, bien sûr, la hauteur soit réduite pour en limiter l'impact.

Ce positionnement nouveau devrait par ailleurs, être conciliable avec un degré de saturation visuelle compatible avec ce que peuvent supporter les autres villages environnants.

Je vous remercie de prendre en considération ces observations dans le cadre de l'enquête publique éolien de la commune de CHOILLEY-DARDENAY, et vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleures salutations.



Charles GUENÉ